Société des Carrières de Vignats

DOCUMENT D'ACCEPTATION PREALABLE

Arrêté ministériel du 12 décembre 2014

Document à nous retourner avant l'apport des déchets inertes sur site

SITE :	N° DAP :	N° compte client :

IDENTIFICATION DU CLIENT PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

RAISON SOCIALE / COLLECTIVITE :		
Adresse :		
Code postal :	Ville :	N° SIRET :
Téléphone :	Fax :	Email :

IDENTIFICATION ET SPECIFICATIONS DU CHANTIER

Nom du chantier :	Code chantier client :	
Adresse :	Code postal :	Ville :
Nom du Responsable de chantier :		Téléphone :

Type de chantier : ☐ Terrassements ☐ Démolition ☐ Négociants/Collecteurs
Zone : ☐ Rurale ☐ Urbaine ☐ Industrielle
Origine : ☐ Réseaux/Routes/VRD ☐ Dragages ☐ Travaux ferrés
☐ autre à préciser :

Date de la première livraison :	Durée prévue du chantier :
Tonnage total estimé :	Tonnage moyen journalier prévu :

Nom du ou des transporteurs :

IDENTIFICATION DES DECHETS SOLIDES APPORTES

☐ béton 10 13 14 et 17 01 01 et 17 01 07 ☐ tuiles et céramiques 10 12 08 et 17 01 03
☐ briques 10 12 08 et 17 01 02 ☐ déchets de verres 10 11 02 et 17 02 02
☐ mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses 17 01 07
☐ terres et granulats non pollués et sans mélange 17 05 01 et 17 05 04 et 20 02 02
☐ croûtes d'enrobés sans goudron et sans amiante 17 03 02

DIAGNOSTIC POLLUTION

Le chantier a-t-il fait l'objet d'analyses de sols ? ☐ OUI ☐ NON

Date des analyses : Nom du laboratoire :

ENGAGEMENT DU CLIENT PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET

Le client producteur ou porteur du déchet s'engage à :
- à apporter des matériaux non dangereux et conforme à la liste des matériaux acceptés
- contrôler régulièrement le caractère inerte des déchets apportés, au sens de l'arrêté du 12 septembre 2014
- porter à notre connaissance tout changement qui interviendrait sur le déchet et modifierait les caractéristiques sus- mentionnées
- assurer le transport du déchet dans le respect des réglementations en vigueur, notamment le Code de la route (interdiction de surcharge).

Sécurité : le chauffeur s'engage à respecter les règles de circulation (dont le port de la ceinture de sécurité) et à porter les équipements de protection individuelle obligatoires sur le site. Le port du casque, des lunettes, du baudrier et des chaussures de sécurité sont obligatoires dès la descente du camion.

CADRE RESERVE AU CLIENT PRODUCTEUR OU PORTEUR DU DECHET	CADRE RESERVE A L'EXPLOITANT DU SITE
Date de la demande : Nom du demandeur : Signature et cachet de l'entreprise :	☐ Refusé Observation (s) : ☐ Accepté Date :